

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN
DU 17 FEVRIER 2020 A 20H30

Réunion présidée par : RIVIERE Christian, Maire.

Présents : ARZUR Yvon, CASELLINO Mona, DEL NERO David, GOULARD Lénaïg, GOURVES Muriel, LAGADIC Nancy, MAGOT Monique, MARTIN Corinne, MONTOYA Jocelyne, QUEMERE Denis, ROUE Christian, SIMON Mikaël.

Absents : GARNIER Pascal, LE GOFF Romain, MALARDE-AUBERTINY Sandrine.

Excusé : LE DREFF Christophe.

Procuration : LE MAOUT Delphine à MONTOYA Jocelyne.

Secrétaire de séance : MARTIN Corinne.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 DECEMBRE 2019

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020

M. le Maire présente les orientations budgétaires pour 2020.

« Recettes de fonctionnement »

Elles ont été de 1 871 000 € en 2019, contre 1 866 000 € en 2018, donc une très faible augmentation due à une baisse des produits exceptionnels et des aides du Département (19 000 € contre 31 000 €).

En 2020, nous pouvons compter sur une augmentation.

Chapitre 73 – impôts et taxes

1 062 000 en 2018 et 1 099 000 en 2019, soit une augmentation de 3.5%.

Il est prévu une augmentation de 2% en 2020 (variations de l'assiette) pour parvenir à 1 120 000 €.

L'attribution de compensation versée par la CCPF diminue de 5 000 € (mutualisation informatique) pour arriver à 51 000 €.

Les droits de mutation devraient être stables, à 60 000 €.

Nous obtenons un total prévisionnel de 1 235 000 € au lieu de 1 216 000 en 2019, soit 19 000 € de plus, si la compensation de l'Etat pour la TA se fait à l'euro près comme annoncé.

Chapitre 74 – Dotations et subventions

Je table sur une légère augmentation due à l'accroissement de la population : 390 000 au lieu de 384 000 en 2019 (contre 395 000 en 2018).

Chapitre 70 – produits des services

Ils peuvent être estimés à 220 000 € grâce aux tarifs votés.

Chapitres 75 et 013

Quant à nos deux autres recettes, les remboursements de rémunération du personnel et les revenus des immeubles, elles devraient être stables à 50 000 €.

Cela nous donne un total prévisionnel des recettes de 1 895 000, sans compter les produits exceptionnels.

Charges de fonctionnement

Nos charges de fonctionnement ont augmenté de 1.5% (25 700 €) passant de 1 442 000 en 2018 à 1 463 700 € en 2019.

Charges à caractère général

419 600 € en 2018, 446 600 en 2019, soit une hausse de 27 000 €. Près de 20 000 € sont dus à la ligne « entretien et réparation de voirie ». En effet, une partie des dépenses ont été comptabilisées en fonctionnement et non en investissement.

Une prévision à 450 000 € semble raisonnable.

Charges de personnel

Elles sont stables en 2019 : 847 300 contre 848 400 en 2018, malgré les primes revalorisées versées sur une partie de l'année.

Pour 2020, il est nécessaire de prévoir les primes sur 12 mois, et un demi-poste administratif en plus (un emploi aidé comme le poste du 2^e jardinier).

Nous devons continuer à maîtriser les dépenses pour les animateurs saisonniers.

Je prévois donc une somme de 885 000 € en dépenses de personnel.

Autres

Le FPIC devrait rester stable en 2020 à 22 500 €.

Quant aux autres charges de gestion courante, je prévois une légère hausse de 84 000 à 90 000 € tandis que les charges financières devraient baisser à 60 000€.

Le total de nos charges de fonctionnement serait d'environ 1 510 000 € ; donc une CAF prévisionnelle de 385 000 €.

Recettes d'investissement

Pour 2019, elles ont été de 581 800 € contre 803 800 en 2018. Cette baisse est surtout liée aux subventions reçues.

En 2020, nous pouvons envisager des résultats de 620 000 € :

16 000 € solde subvention RS
16 000 € Fonds de concours CCPF
130 000 € FCTVA
60 000 € taxe d'aménagement
400 000 € excédent capitalisé

Nous bénéficions d'un excédent reporté de 149 492 € fin 2018 ; le déficit 2019 est de 24 839 €, ce qui nous laisse 124 653 € de report pour 2020.

Le remboursement du capital des emprunts sera d'environ 200 000 €.

Nous disposons en conséquence pour investir, de 544 000 € (620 000 + 124 500 – 200 000).

Dépenses d'investissement

Travaux prévus en 2020 y compris RAR

Compte 2315	
Voirie :	175 000
Enfouissements :	80 000
Compte 2313 Constructions	100 000
Compte 21 Immobilisations	100 000

Total 455 000 €

Détail voirie

Lesquidic (RAR)	15 000
Allée Vibert (haut)	68 358
Allée Vibert (bas – moitié Clohars)	30 708
Ménez Bras (haut)	14 997
Ménez Bras (bas)	2 511
Toul an Aël (trottoir)	4 448
Saint Thomas	1 937
Chemin derrière école	5 298
Divers	30 000

Total 175 000 €

Détail enfouissements

Parc Marc'h Du (travaux Orange)	52 000
CCPF (RAR)	3 462
Bellevue (RAR)	20 000

Total 80 000 €

Détail constructions

Toilettes publiques	35 000
+ aménagement	10 000
Accessibilité église et Lannurien	20 000
Terrain multisports	12 000
MDJ + salle basket + local	15 000
Bardage atelier	5 000

Total 100 000 €

Détail immobilisations

Informatique	20 000
Mobilier	5 000
Buts de foot	3 000
Friteuse RS	5 000
Barrières de ville	5 000
Camion ST	25 000
Plantations	2 000
Installations de voirie	15 000
Divers	20 000

Total 100 000 €.»

L'Assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2020.

CREATION DE LOGEMENTS LOCATIFS AU BOURG – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA CCPF

Vu l'article L5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 octobre 2015,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 février 2020,

Pour favoriser la production de logements locatifs publics en les rapprochant des commerces, services et équipements, tout en limitant la consommation foncière, les communes peuvent être amenées à faire l'acquisition de biens situés en centralité, souvent dans des états dégradés ou inadaptés aux nouveaux besoins.

Le programme local de l'habitat (PLH) du Pays Fouesnantais encourage ce type de projets. La CCPF apporte son soutien aux communes, à travers la mise en place d'un fonds de concours plafonné à 7 500 € par logement locatif public construit par un bailleur social.

En partenariat avec Aiguillon Construction, la commune de Pleuven a réalisé l'acquisition d'une parcelle construite de 250m² en centre bourg, pour permettre la construction de cinq logements locatifs publics.

La commune sollicite auprès de la CCPF un fonds de concours pour 5 logements, soit un montant plafonné de 16 000 €.

Le montant de la dépense s'élève à 32 175 € et concerne les acquisitions immobilières portées par la commune. La dépense éligible pour le fonds de concours de la CCPF est donc de 32 175 €.

Les modalités de versement du fonds de concours seront définies par une convention passée entre la commune et la CCPF.

Pour rappel, le montant du fonds de concours ne peut excéder la part de l'autofinancement communal. Il doit donner lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil municipal et du conseil communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE, dans le cadre du PLH, le versement à la commune de Pleuven d'un fonds de concours d'un montant de 16 000 € par la Communauté de Communes, pour son projet d'acquisition de parcelles en centre-bourg en partenariat avec Aiguillon Construction.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais fixant les modalités de versement du fonds de concours.

ECHANGE DE PARCELLES AU LIEUDIT KERGUILAVANT – NOUVELLE DELIBERATION

M. le Maire rappelle aux conseillers qu'un échange de parcelles entre la commune et Mme Michelle QUEGUINER a été voté en décembre dernier. En effet, à l'occasion de la vente de la propriété de Mme QUEGUINER sise à Kerguilavant, des erreurs cadastrales avaient été constatées.

Maître Hervé LE MEUR, Notaire à Gourin, a rédigé un acte d'échange modifié dans le but de régulariser ces anomalies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'échange entre Mme Michelle QUEGUINER et la commune, comme suit, selon le plan joint en annexe :
 - Cédées par Mme QUEGUINER à la commune : parcelles cadastrées section A, numéros 2168 et 2169.
 - Cédée par la commune à Mme QUEGUINER : parcelle cadastrée section A, numéro 2173.
 - Les frais d'acte et de géomètre relatifs à cette affaire seront à la charge de Mme QUEGUINER.
- ACCEPTE de céder à M. Marcel RIVIERE la parcelle cadastrée section A, numéro 2172, et dit que les frais d'acte et de géomètre relatifs à cette affaire seront à la charge de M. RIVIERE.
- AUTORISE le Maire à signer les actes notariés ainsi que toute pièce relative au dossier.
- DIT que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2019-6-1 du 16 décembre 2019.

FIXATION DES TARIFS DES CAMPS D'ETE ORGANISES PAR L'ALSH EN 2020

Les tarifs pour les camps d'été organisés par la Maison des Enfants et des Loisirs (ALSH 3/12 ans) sont modulés selon les ressources des familles.

Ils ont été augmentés de 3% en 2017, hormis pour les trois tranches de ressources les plus basses, dont les tarifs étaient restés inchangés, et de 2% en 2019.

Il est proposé d'augmenter de 2% les tarifs pour l'été 2020, comme suit :

TARIF JOURNEE CAMP ALSH						
0-1575 €	1576-2100 €	2101-2625 €	2626-3150 €	3151-4200 €	4201-5250 €	> 5251 €
9.26 €	12,92 €	15,62 €	18.97 €	19.97 €	21.87 €	26.30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ FIXE les tarifs des camps d'été 2020 organisés par l'ALSH comme présentés ci-dessus.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DES AGENTS DE LA COMMUNE

En application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, M. le Maire propose de modifier le tableau des emplois du personnel communal.

Il est en effet nécessaire d'augmenter la durée hebdomadaire de l'emploi d'agent de service au restaurant scolaire à temps non complet à 21h par semaine, pour le passer à 23h hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

♦ ADOPTE le nouveau tableau des emplois au 1^{er} mars 2020, tel que joint en annexe.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Demande d'alignement BODIVIT : il existe un problème de visibilité sur la voie d'intérêt communautaire en sortie de Kérorgant. Un aménagement sera réalisé en accord avec la CCPF : suppression du talus, déplacement du panneau...

ASL Hameau de Kerguily : L'intégration de la voirie dans le domaine public communal a été sollicitée. La discussion devra avoir lieu avec la nouvelle équipe élue en mars prochain.

Concours Mikaël CORNEC : Notre agent a réussi le concours d'animateur territorial et a été nommé sur ce grade.

Prochain Conseil Municipal : Il aura lieu le 9 mars 2020 à 20h, avec une préparation le lundi précédent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 21 février 2020.

Le Maire,
Christian RIVIERE.

